

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE27

présenté par  
Mme de Lavergne, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

Modifier ainsi l'alinéa 51 :

1° Supprimer les mots : « non compensés » ;

2° Il est complété par les mots : « , sans compensation. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel